



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

/

Délibération n° 2025D51

Le Conseil d'administration, convoqué le 11 août 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Espace France Services : 26 Rue Georges Clemenceau - 85670 Palluau, le 3 septembre 2025 à 18h00, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Etaient présents :

<i>Nom Prénom</i>	<i>Emargement</i>
AIRAU Guy	<i>Présent</i>
BARRETEAU Marcelle	<i>Présente</i>
CHATELIER Christiane	<i>Présente</i>
GIRAUD Valérie	<i>Présente</i>
GOTTHARDT Béatrice	<i>Présente</i>
GUERIN Aurélie	<i>Présente</i>
GUERINEAU Claude	<i>Présent</i>
Guy PLISSONNEAU	<i>Présent</i>
HERMOUET Delphine	<i>Présente</i>
MORINEAU Pascal	<i>Excusé</i>
PROUTEAU Xavier	<i>Excusé</i>
RENAUD Jean Pierre	<i>Présent</i>
TENAUD Gérard	<i>Présent</i>

OBJET : Avancement de grade 2025

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits aux tableaux d'avancement de grade établis pour l'année 2025

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création des emplois correspondant aux grades d'avancement. Compte tenu des délais administratifs, la suppression des anciens grades des agents interviendra à la date de nomination dans les nouveaux grades.

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 2 juillet 2025,

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- la **création** d'un emploi d'Infirmière en soins généraux hors classe, à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires (80%).
- la **création** d'un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- **D'adopter** la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, à compter du 5 septembre 2025
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi au budget, chapitre 012.
-

Pour copie conforme au registre
Le 17 septembre deux mille vingt-cinq,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 15 septembre.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.